



Ex, nom d usage et baisse de pension

Par **bina78**, le **23/07/2013 à 16:34**

Bonjour, l' ex de mon concubin porte toujours son nom, il y a 2 ans lors de mise en place de la pension alimentaire de leurs enfants, à l' amiable sans avocat d' un côté comme de l' autre, elle a "endormi" mon concubin etc pour l' établissement de la pension, aujourd'hui il demande une revalorisation de celle çi avec avocats car leur ainé est en apprentissage rémunéré minimum 600 euros et va passer en septembre à 750 euros minimum par mois et l' on s' aperçoit qu' elle a menti sur ses revenus, il y 2 ans, il y a une différence de 10 000 euros ! peut t il lors de la procédure demander à ce qu' elle ne porte plus son nom et pensez vous qu' il a des chances d' avoir gain de cause concernant une baisse de pension , merci beaucoup.
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **24/07/2013 à 12:31**

Bonjour, sauf accord dans le jugement, une ex doit reprendre son nom de jeune fille après le divorce. Il est difficile de prévoir le changement du montant de pension. La pension se calcule en fonction des revenus et charges de chacun des parents. Le fait qu'un parent ne vive pas seul diminue le montant de ses charges. Il sera tenu compte des revenus de l'enfant mais aussi de ses frais fixes comme scolarité, transport....., cordialement

Par **bina78**, le **25/07/2013 à 20:39**

son ex a eu le droit de garder son nom avec le divorce mais vu que là elle aurait fraudé sur

ces revenus est ce une cause de nom d' usage de son nom marital étant donné qu' il y a escrocrie quelque part, merci